

Chronologie des persecussions de Marguerite Manga (physiques et psychologiques) :

25/08/2018 : Mort de Msgr **Dieudonné Mbogmis** évêque d'Eseka qui fut un grand Ami de notre mère de par leurs engagements caritatifs et sociale avec l'église Catholique(lutte contre les abus sexuels sur les orphelins et jeunes seminaristes); il fut également notre accompagnateur Spirituel, en particulier celui de notre soeur Angela Tjang à qui il a fait des révélations sur des Complots en préparation contre l'Etat du Cameroun et le president Paul Biya et par un réseau de Hautes personnalités de différents corps, d'Hommes d'affaires et dont **René Bikim Tjang (DG de Sacim Automation)** est membre et y participe activement y compris celle du Clergé.

27/08/2018: Arrestation arbitraire d'Angela Tjang **ex DGA de sacim Automation et DG de Hydro** par des éléments du SED(Gendarmerie) au domicile familiale sur faux motifs orchestrée par René Bikim Tjang et les membres de son réseau.Et des écoutes illégales de nos lignes Téléphoniques mobiles y compris celle de notre mère marguerite Manga (orange et MTN) avec la complicité de certains Hauts dirigeants dans ces entreprises(**Elisabeth Medou, Jean Melvin Akam**)

28/08/2018: auditions à la gendarmerie(2ieme région du littoral) de Marguerite manga, Joseph tjang ,Jeanne Armelle Bikim Tjang. Suite aux révélations d'Angela Tjang sur les activités criminelles de René Bikim Tjang.

Confiscation des clés du domicile en possession de Manga marguerite sur ordre de rené Bikim par les Gendarmes de la deuxieme region de gendarmerie du Littoral et elements du Sed.Tentative de sequestration de Marguerite manga et tentative d'assassinat sur Joseph Tjang à l'issue de cette audition par les membres du réseau René Bikim qui sont ceux de la famille de Marguerite Manga notre mère (**Pierre manga, eitel & yvone Batet , Pierre Bikim**).

- Relogement de la famille à l'hotel Somatel de douala à la demande du Procureur **Jean Claude Awala** suite à la tentative d'assassinat de joseph Tjang.

Du 20/09/2018 au 15/04/2019: transfert de l'hotel Somatel pour une Séquestration de la famille(Marguerite, Angela joseph, et Jeanne) à l'hotel résidence saint David par un réseau de Rene Bikim (**Manfo David**, député et propriétaire de l'hotel il a reçu **35 millions de FCFA** en espèces de René Bikim Tjang pour les frais d'hébergement).

- Multiples enlevements et séquestrations dans des hopitaux avec tentative d'assassinat d'Angela Tjang par René Bikim avec la complicité des **policiers de l'ESIR de Bonanjo** (commandant Wanbichi),**Pierre Bikim, Jean Melvin Akam;des prêtres catholiques impliqués:** Benjamin Bimai, Janvier Wopoulé, Anicet Boumngo), **médecins:** Theodat Hyacinthe Manga(ophtalmologue et frère de Marguerite Manga), Christian Eyoum(psychiatre Hopital laquintini), docteur Ekwa Langa (psychiatre

à la garnison militaire de Yaoundé).L'hôpital protestant Baptiste
BINGO à Douala.

NB notre mère Marguerite Manga étant très impliquée dans des activités sociales et caritatives avec l'église catholique, René Bikim s'est servi de cet aspect pour essayer de la manipuler en faisant intervenir des prêtres corrompus(avec l'aide logistique de **Samuel KLeda** l'Evêque de Douala) pour justifier ses agissements.

Des orphelins et personnes handicapées dont Marguerite Manga s'occupait ont été abusivement arrêtés, Torturés et diverses intimidations par la Gendarmerie et la police judiciaire(corrompus) pour des fausses plaintes d'escroquerie de René Bikim Tjang .

Du 15 /04/2019 au 17/09/2020:

Retour au domicile familial, filature de nos mouvements(surtout d'Angela Tjang) , surveillance abusive par video au sein du domicile familiale(15 caméras de surveillances), écoutes illégales de nos lignes téléphoniques et listing.René Bikim ordonnait les restrictions sur les visiteurs de notre Mère.

17/09/2020 : Enlèvement d'Angela Tjang du Domicile familiale par les éléments de l'ESIR commandité par René Bikim Tjang et le Commandant Wanbichi , violence physique sur notre mère Manga Marguerite et destructions des biens par René Bikim pour fabriquer des preuves contre Angela Tjang.

Torture par injection médicamenteux (drogues), à Bingo hospital.

22/09/2020: violation de domicile par des agents (des gros bras) envoyés par René Bikim accompagnés d'une infirmière de Bingo hospital pour tenter d'enlever Angela Tjang et lui administrer des drogues.

03/10/2020: Tentative d'enlèvement d'Angela Tjang par des agents envoyés par René Bikim Tjang suivi d'une tentative d'assassinat de la famille par gaz domestique par René Bikim Tjang suite à l'échec de l'enlèvement avec la complicité de l'ESIR

04/10/2020 : Violation du domicile familial et destruction du mobilier par les Policiers de l'ESIR avec René Bikim Tjang dans le but d'enlever les membres de la famille pour les faire interner de force illégalement à l'hôpital Laquinitini de Douala soldé par un échec. procès verbal constat d'huissier des dégâts établi à la demande de Marguerite Manga).

12/10/2020:

- Violence avec Armes , intimidation et confiscation de preuves (Ordinateurs, Téléphones portables) par René Bikim Tjang et des Gendarmes du GPIGN sous ordre du **Colonel Jean-Marie Amougou** (2ieme région de Gendarmerie du littoral chez qui nous avons déposé nos plaintes et qui a reçu de l'argent de René Bikim à l'issue de sa convocation) ainsi que d'autres gros bras.
- Une messe de réconciliation forcée sous la menace des armes des Gendarmes a également été organisée par René Bikim et un prêtre catholique corrompu : **Haris Cleaver Tombi** et couvert par **Samuel KLeda** (Evêque de Douala et complice de René Bikim Tjang pour le réseau des prêtres catholiques corrompus). dans le but de nous forcer à abandonner les poursuites judiciaires que nous avons lancées contre eux. Notre mere marguerite Manga a été violentée et forcée de subir des rituelles douteux ainsi qu'une contrainte de réconciliation avec rené Bikim.

15/10/2020: Enlèvement à 04h30 du matin d'Angela Tjang et de Jeanne Armelle Bikim Tjang du domicile familial à la cité des palmiers par René Bikim Tjang avec l'aide des policiers Corrompus de l'ESIR et un employé civile de la 2ieme région de gendarmerie **Ngansop Claude** pour y subir une séquestration illégale à l'hôpital Laquinitini pendant 2 mois. René Bikim en plus de leur avoir volé leurs pièces d'identité, a également mis un dispositif pour leur surveillance dans le but de les empêcher de recevoir des visites de Joseph Tjang et Marguerite Manga leur mère.

NB: Durant la séquestration des soeurs Angela et Jeanne à **l'hôpital laquintini** , Haris cleaver Tombi (tentant de dissimuler son identité) est régulièrement passé au domicile familial pour tenter de soudoyer Joseph Tjang à la demande de René Bikim sans succès. ce malgré l'interdiction lui ayant été faite par notre mere marguerite Manga , Il sera démasqué par Joseph.

22/12/2020 : Fin de la séquestration illégale de Jeanne Armelle Bikim Tjang et Angela Tjang, mesures d'éloignement prises par le Directeur de l'hôpital laquinitini **Dr Noël Essomba** contre René Bikim Tjang suite aux Abus signalés et son refus de se présenter aux convocations pour etre auditionné. Filature de leurs déplacements par Claude Ngansop aux ordres de René Bikim Tjang.

31/12/2020: Fuite de Joseph Simon Tjang et de Manga Marguerite du domicile familial pour retrouver Angela et Jeanne dans leur lieu de refuge.

20/03/2021: Tentative d'assassinat par empoisonnement de la famille organisée par René Bikim Tjang à l'hotel Maningoumba à Douala suite aux diverses filatures par ses agents .

23/05/2021: Tentative d'assassinat de la famille à l'hotel beau rivage à Douala par des agents de René Bikim Tjang.

24/05/2021: Ouverture d'un dossier de demande d'assistance à la Delegation departementale(Littorale) des Affaires sociale/Transfert dossier vers département de la promotion de la femme et de la Famille plainte ouverte pour Abus sur la famille.

25/05 et 26/05/2021:

- Joseph et Angela Tjang ont rencontré **le Général de Brigade Elias Toungue** qui dirigeait la 2ieme région de gendarmerie ,pour l'informer de la situation de détresse de la famille; il a confirmé les fausses déclarations de René Bikim et que ce dernier lui a demandé illégalement de lui fournir des Hommes pour enlever Angela et Jeanne à fin de les faire interner dans des hopitaux, chose qu'il a refusé en lui indiquant de demander l'autorisation d'un procureur.
- Refus de l'Hotel Sawa d'accorder un hebergement d'urgence suite à la demande de la Famille en detresse.N'ayant nul part où aller et sans argent, ils ont dormi dans le hall d'accueil d'une chaine de Télévision de douala (LTM).

15/06/2021: Ouverture d'un dossier à la Commission nationale des Droits de L'Homme dossier suivie par la Secrétaire régionale **Marie Claire konkombo** et son collaborateur **Crépin Tchindebbe**.

05/07/2021 : Joseph Tjang ex responsable informatique de **Sacim Automation** a contacté par mail certains Partenaires de longue date de sacim basés en France afin de les informer de la situation d'abus dont ils sont victimes et leur a demandé assistance d'urgence mais cela est restée sans réponse il s'agit de: Bosch rexroth (Vénissieux)par le biais de **Younes Mohamed** et TECHNIP FMC(Sens) par le biais de **Frédéric Denoix** ,ils sont parmi nos référents dans ces entreprises.(Marguerite manga est également actionnaire de l'entreprise sacim au meme titre que nous).

12/08/2021: Envoie d'une Plainte à la présidence de la République du Cameroon contre René Bikim Tjang et des membres de ce réseau , suivi d'un Courrier privé au **président de la République Paul Biya** par le canal de la Commission nationale des droits de l'Homme.

18/10/2021: Arrestation arbitraire de joseph Tjang et sa mère Marguerite Manga par des Gendarmes corrompus aux ordres de René Bikim Tjang et Pierre Bikim ,Violence policière sur Joseph après qu'il ait résisté à une tentative d'internement forcé et illégale dans un Hopital pour y être assassiné et Enlèvement de Marguerite Manga de la

brigade de Gendarmerie de Nkololoun(Douala) par René Bikim avec la Complicité de son avocat **Maitre Marcel Janvier Missonba**.elle sera conduite dans un centre medical pour la mise en place du plan d'empoisonnement medicamenteux par René Bikim en lui fabriquant yn faux motif de personne atteinte de troubles psychiatriques.

19/10/2021: Libération de la garde à vue arbitraire de Joseph Tjang par un membre de la Commission nationale des Droits de l'Homme. Signalement donné de la disparition de Marguerite Manga et avis de recherche lancé.

NB : La Commission nationale des droits de l'Homme (antenne du Littoral) a été infiltrée par ce réseau et l'un des collaborateurs (André Bomba) y serait à cette origine, de actes de corruptions ont été fait par René Bikim pour qu'il n'y ait plus de suivi de dossier.

Notre mère Marguerite Manga avait également entamé une procédure de divorce; René Bikim a volé son acte de mariage pour l'en empêcher lors de la première sequestration à l'hôtel résidence saint David de 2018/2019 En plus de nombreuses plaintes qu'elle avait déposée contre lui.

La Commission nationale des droits de l'Homme avait été informée mais n'a prise aucune disposition pour l'aider dans ce sens pire encore, il y'a eu collusion avec René Bikim pour le conforter dans cet enlèvement au prétexte qu'il peut faire d'elle ce qu'il veut étant donné qu'il est l'époux et que Maître Marcel Janvier Missomba en sa qualité de conseil de René Bikim a affirmé de façon mensongère et assumée que notre mère serait rentrée d'elle. Des fausses informations ont été largement répandues dans les différents groupes des réseaux sociaux pour discréditer nos recherches pour la retrouver et la retirer des mains de ses ravisseurs. Notre mère a été longtemps victime de violence physique, psychologiques et morales de cet homme.

14/04/2022 : sequestration de Joseph Tjang et Jeanne Armelle Bikim Tjang avec Visite imposée de notre mère Marguerite Manga par René Bikim et les membres de son réseau dans le but de nous faire du chantage affectif, au faux prétexte que cela viendrait du cabinet civil de la présidence de la République.

Joseph a pu identifier une des femmes appartenant au gang du prêtre corrompu **Haris Cleaver Tombi** comme étant dame de compagnie de notre mère recrutée par René Bikim.

02/10/2022: visite de Marguerite Manga à Joseph , elle lui révèle après insistance que sa santé decline depuis un certain temps suite à des prises de médicaments qui lui sont administrés sous ordre de René Bikim sans réels motifs et pretextant que ça serait pour sa tension (il a déjà utilisé ce motif pour l'empoisonné avec des médicaments d'hypertensions avec la complicité de certains cardiologues de son réseau). Qu'elle également reçoit des menaces pour ne pas nous donner des informations et est interdite de visites dans son lieu de sequestration sauf personnes choisies par René Bikim.

NB: Joseph a pu voir certains médicaments qui lui ont été administrés ainsi que certains de ses dossiers médicaux fabriqués pour la circonstance. il s'agit des mêmes médicaments utilisés pour assassiner Angela Tjang (Risperdal) ainsi que d'autres médicaments pour les personnes souffrant d'Alzheimer (troubles dont ne souffre pas notre mère).

Notre grand mère NGo Bahoumba Esther (mère de Manga Marguerite) s'est également plainte de la dégradation suspecte et rapide de la santé de sa fille.

René Bikim utilise le Nom de notre mere Manga marguerite pour justifier administrativement ses agissements illicites contre nous, dans l'espoir de se proteger contre toute poursuite judiciaire.